LA POSTE A ORCHIMONT

&

Y. BARBAZON, titulaire du Mérite Philatélique provincial

*

ORGANISATION DU SERVICE RURAL

Le bureau d'Orchimont est placé sous la responsabilité de Mr CULOT N.J, il dépend de la perception de Gedinne, lequel est dirigé par Mr CULOT M.J. Ces deux personnalités de l'administration des postes auraient- elles un quelconque lien de parentée ?

Trois tournées ont été organisées à partir d'Orchimont lors de sa création.

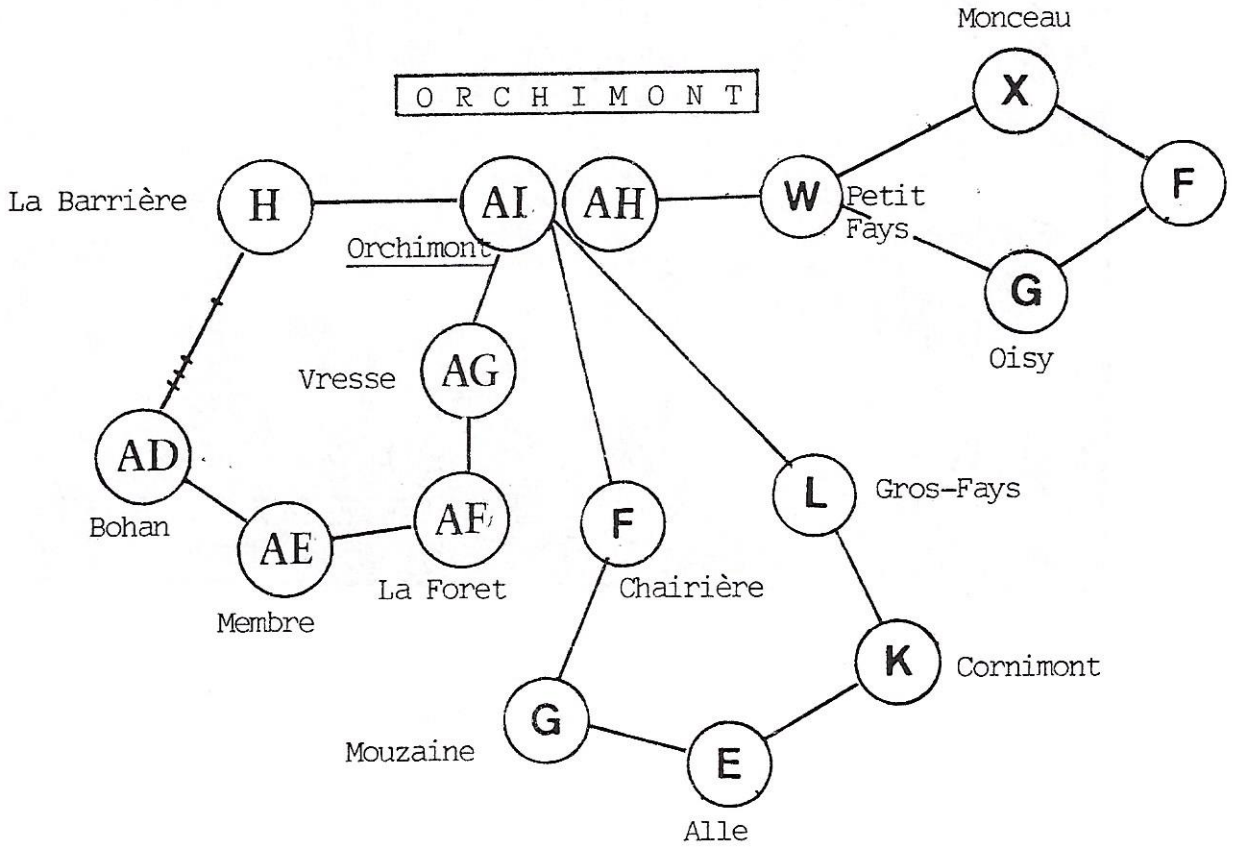

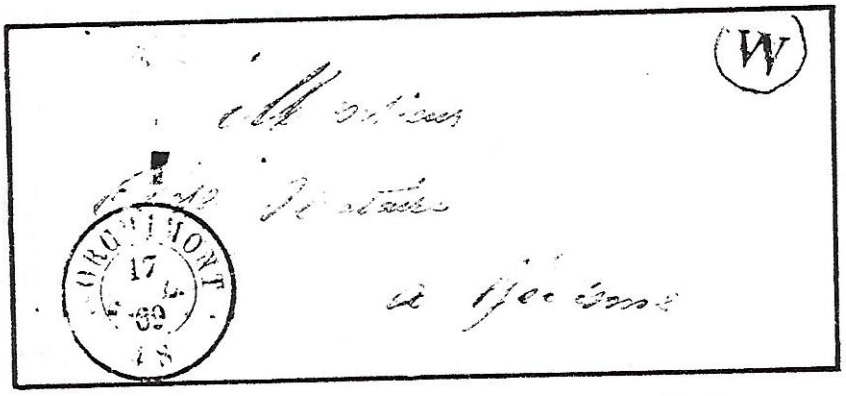

Lettre levée à Petit-Fays et expédiée d'Orchimont, le 17 juillet 1869 pour Gedinne

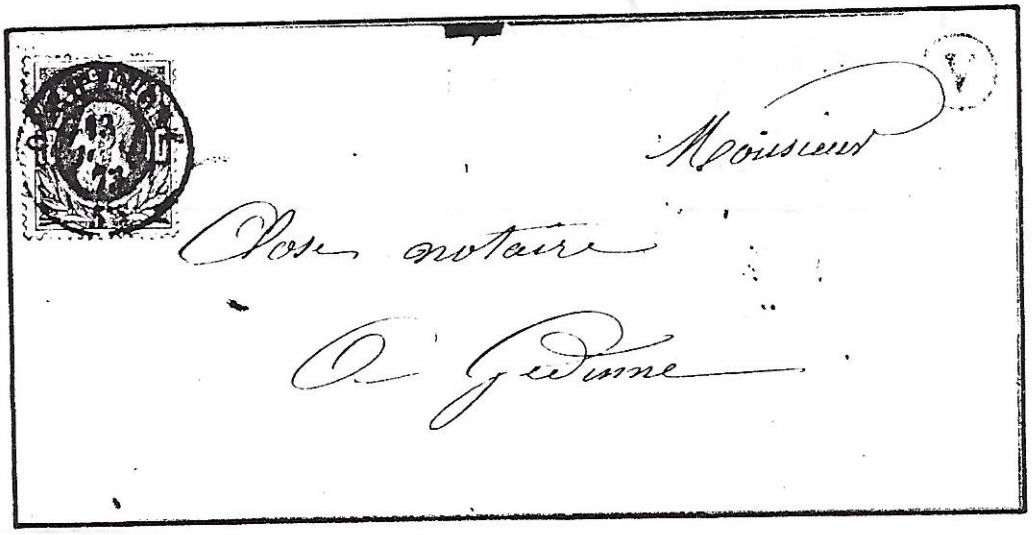

Lettre levée à Bellefontaine et expédiée d'Orchimont, le 13 juin 1873 pour Gedinne

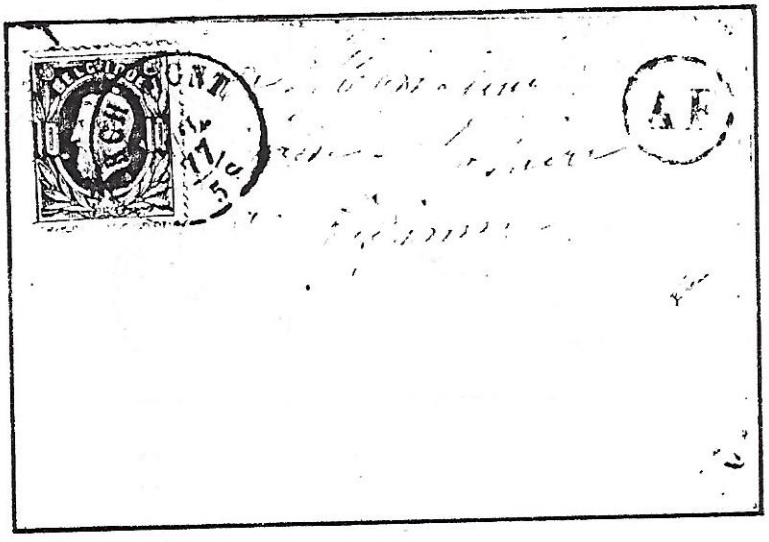

Lettre levée à La Forêt et expédiée d'Orchimont, le 3 juillet 1877 pour Gedinne

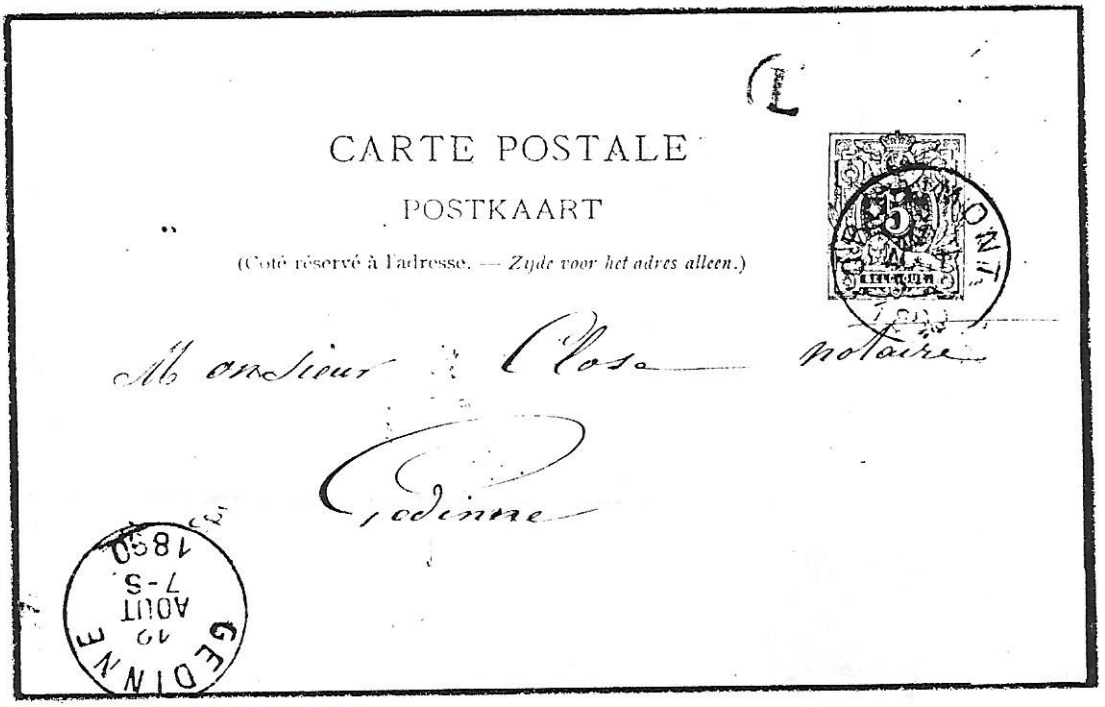

Carte levée à Gros-Fay et expédiée d'Orchimont, le 12 août 1890, pour Gedinne

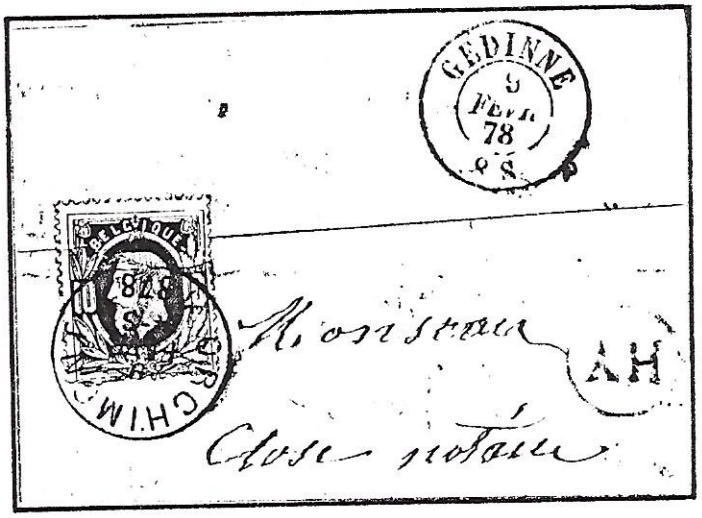

Lettre levée à Orchimont et expédiée pour Gedinne, le 9 février 1878

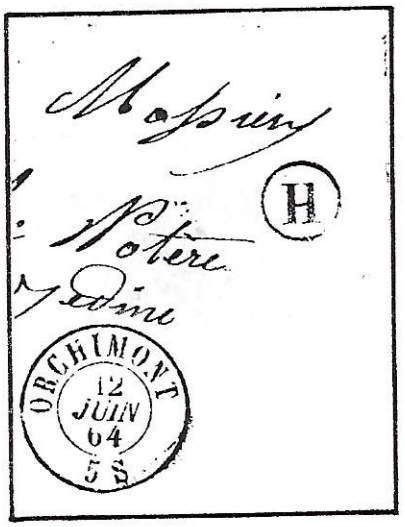

Lettre levée à La Barrière et expédiée d'Orchimont pour Gedinne, le 12 juin 1864

En 1868, on y trouve un certain Grange, tandis qu'en 1869, Mr Alphonse Bertrand devient le nouveau distributeur d'Orchimont. Ces distributeurs, très éloignés de leur percepteur en prenaient parfois à leur aise avec le public. Bien sûr, ils représentaient une certaine "classe", car ils savaient lire et écrire, mais tout de même, voyons ce qu'écrit un habitant d'Orchimont au sujet du distributeur Grange à un membre du conseil provincial, en 1868 :

"Je prends la liberté de vous informer de l'urgence qu'il y a d'établir une gendarmerie à pied à Orchimont pour les communes de la Semois vu qu' il y a dans la plus grande partie de ces communes que la gendarmerie à cheval ne peut parcourir qu'avec beaucoup de difficultés; à plus forte raison le territoire dont les montagnes sont même inaccessibles pour la cavalerie. Ce pays qui favorise et met à l'abri les étrangers des poursuites accablantes de leur pays ainsi que les braconniers et les chasseurs sans port d'armes. Vous connaissez cela !

Autre raison plus marquante encore, il n'y règne que très peu de police qui ne peut être secondée au besoin par la gendarmerie et l'agent reste à la position de ne pouvoir agir pour réprimer ou défendre la sécurité du fonctionnaire ou d'autres individus n'ayant pas la force de lutter contre son agresseur, ce qui l'autorise à insulter même dans leur domicile chose dont je viens d'être victime ce 17 juillet courant.

Vers huit heures du soir, le sieur Grange, distributeur des postes est entré chez moi quoique je lui ai déjà défendu l'entrée de ma maison et est venu invectiver ma femme de mauvais propos, jusqu'au point que j'ai dû le mettre à la porte, après m'avoir pris par le cou, m'arracher ma chemise et me démettre le pouce droit. Je dis de la main droite avec laquelle j'ai bien du mal à écrire. Ainsi, Monsieur, je viens réclamer votre appui auprès de Monsieur SAX inspecteur des postes pour qu'il daigne le rappeler à l'ordre et faire cesser les insultes et insolences que nous sommes victimes journellement..."

OBLITERATION A LOSANGES DE POINTS

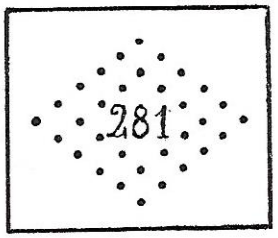

Le 1er janvier 1864, le cachet à date change et devient identique pour tous les bureaux du Royaume, le 15 avril 1864, le cachet oblitérant est à losanges de points portant en son centre le numéro 281.

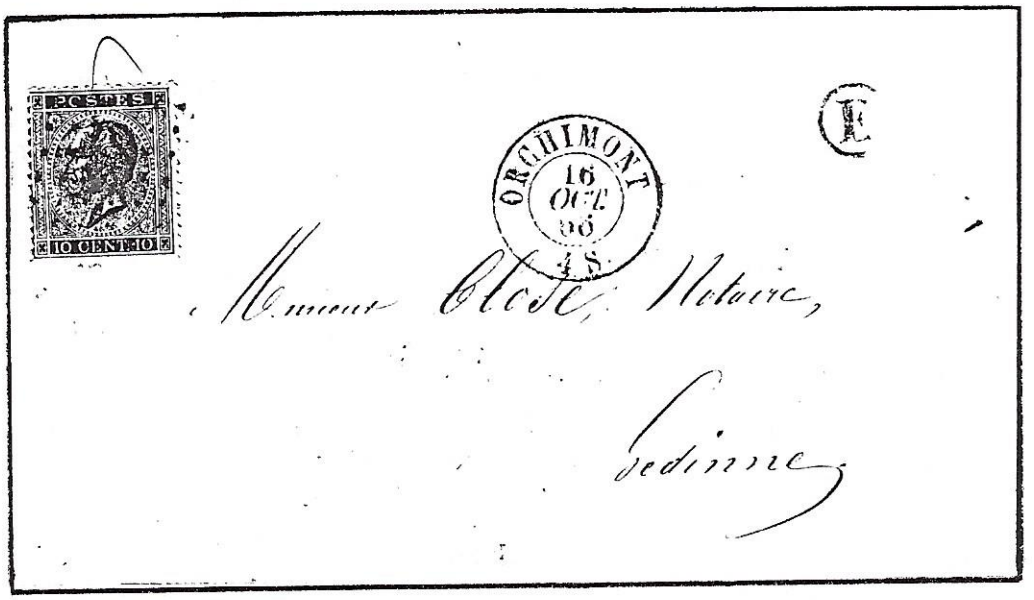

Lettre levée à Alle et expédiée d'Orchimont, le 16 octobre 1866, pour Gedinne

BUREAU DE PERCEPTION

Le 1er janvier 1870, le bureau d'Orchimont est élevé au rang de perception. Le premier percepteur est un certain Mathieu que l'on retrouve encore en 1875.

Au point de vue tournées rurales, on y trouve des modifications. En effet, la création d'un relais à Bièvre va amputer Orchimont de Baillamont, Oisy, Monceau et Petit-Fayt, cette dernière localité pour trois ans environ. Par contre, Orchimont desservira Bellefontaine, localité jusqu'alors desservie par Gedinne.

TROISIEME TOURNEE RURALE D'ORCHIMONT

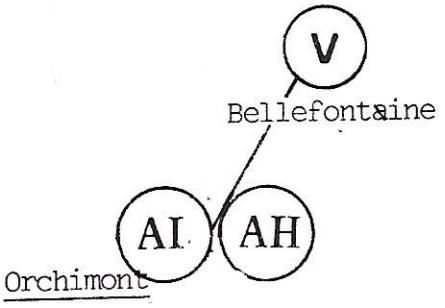

MARQUE D'AFFRNCHISSEMENT INSUFFISANT

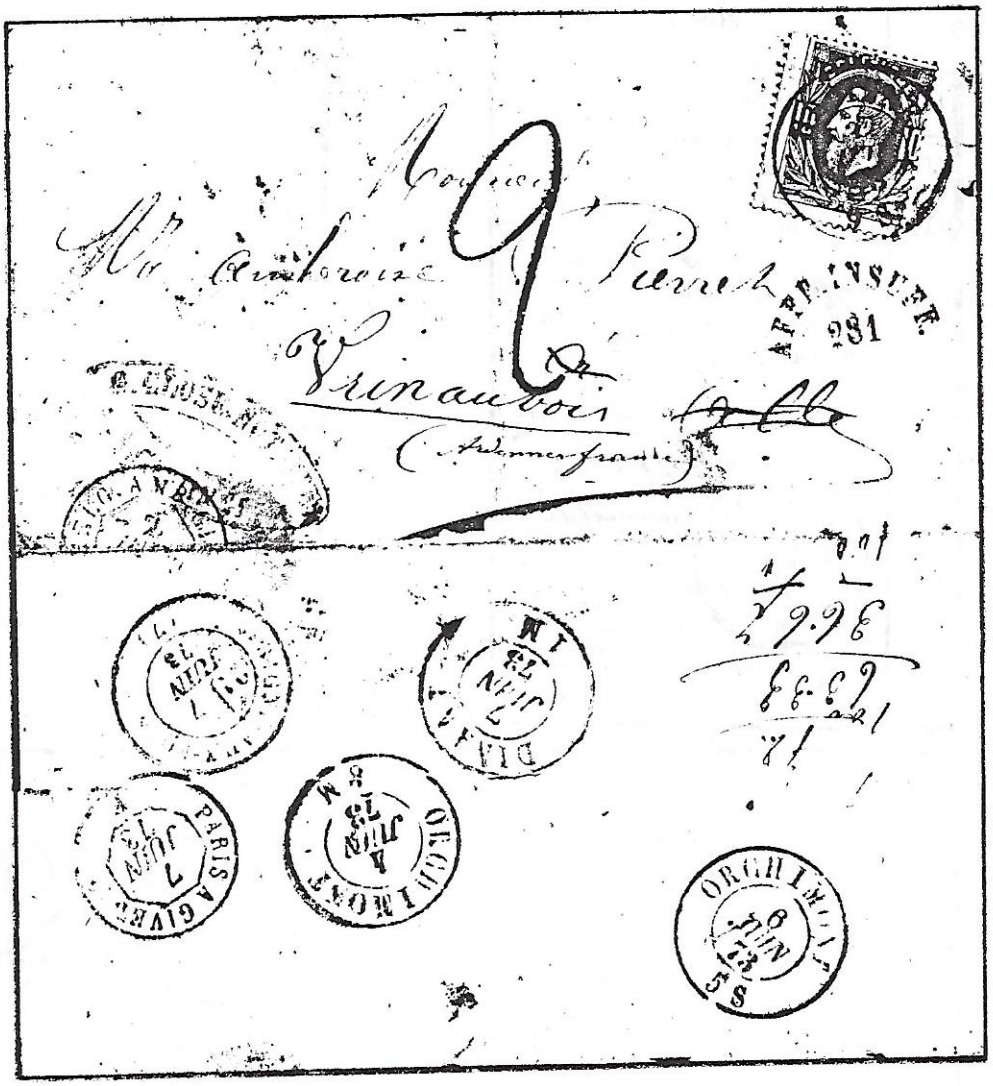

Lettre affranchie à 10 centimes expédiée de Gedinne, le 3 juin 1873, pour Alle, arrivée à Orchimont le lendemain. La lettre est réexpédiée le 6 juin d'Orchimont pour Vrinaubois, en France, avec la marque d'affranchissement insuffisant. Le bureau d'échange belge de sortie de Dinant taxe la lettre à deux décimes (cachet), le 7 juin 1873. En effet, la lettre est considérée comme non affranchie pour un port frontalier fixé à 3 décimes (moins de 30 km de bureau à bureau) et on défalque le montant du timbre-poste, donc : 3 décimes - 10 centimes = 2 décimes à payer par le destinataire.
Cachet à date du bureau ambulant Paris-Givet et cachet d'arrivée à Carrignan-aux-bois, datés du 7 juin 1873.

SERVICE . DES POSTES.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
POSTES.

DÉCLARATION DE VERSEMENT.

N° D'ENREGISTREMENT: 116

N° D'ORDRE GÉNÉRAL: 816

M. Hodège
à Bohrau
a versé au bureau de Orchimont
la somme de fr. 35,00
pour être payée (1)
M. Hodège
Gand

Ce 30-9 187 .

LE P. DES POSTES,

Matthieu

ORCHIMONT 30 SEPT. 75 8 M

Bordereau.

Montant ... fr. 35
Droit proport.. " 20
Frais d'exprès.
TOTAUX Fr. 35.20

(1) *En mains du porteur du mandat ou au domicile de M....., qualité.....rue..... n°...., ou à M.... ....., (militaire ou autre) à .....*

J. CABOUY
Tº
ALLE PAR ORCHIMONT

ORCHIMONT 30 AVRIL 18

BELGIQUE AVRIL 18 CENTIMES

Monsieur Hauthier,
Receveur Comt. de Bourseigne Vlle
à Hautfays

LA MALLE POSTE : GEDINNE - SUGNY

En 1881, les tournées rurales restent inchangées, mais le 17 mars 1883, on assiste à l'ouverture d'un bureau de poste à Membre-sur-Semois. Les routes deviennent enfin bonnes dans la région et une malle poste va relier Gedinne à Sugny en passant par Orchimont et Membre. En 1888, cette malle poste part de Gedinne à 6H40, passe à Orchimont à 8H25, à Vresse à 9H05 et arrive à Sugny à 10H50. Elle repart de cette localité à 14H30, repasse à Vresse à 16H10, à Orchimont à 17H00, pour rentrer à Gedinne à 18H40. Il faut ajouter que la distance Gedinne - Sugny s'élève à 26 km et que le montant du trajet s'élève à 2F70.

Le bureau de Membre, remplacé par Vresse trois ans plus tard va prendre à Orchimont, toutes les localités de la Semois qu'il desservait : Alle, Mouzaive, Chairieres, Vresse, Bohan et Membre. Il ne va plus lui rester que quatre localités !
En 1894, Bellefontaine, à son tour, part pour la perception de Bièvre. Le 7 mars 1898, on ouvre un bureau de poste à Petit-Fays, celui-ci va desservir Gros-Fayt et Cornimont. Il ne reste donc plus rien à Orchimont, on va cependant, lui adjoindre la commune de Nafraiture. Il reste donc une tournée au bureau d'Orchimont, elle pourrait paraitre courte, mais entre temps, des hameaux sont dotés de boîtes aux lettres et ces hameaux sont assez éloignés du bureau : à savoir, Bois-Jean (Bohan), Mointerme (Louette St Denis), Conrad (Vresse), Herissart (Bohan) et ferme Renaud (Vresse).

Le facteur rural a donc encore une belle petite tournée !

LE SERVICE RURAL EN 1883

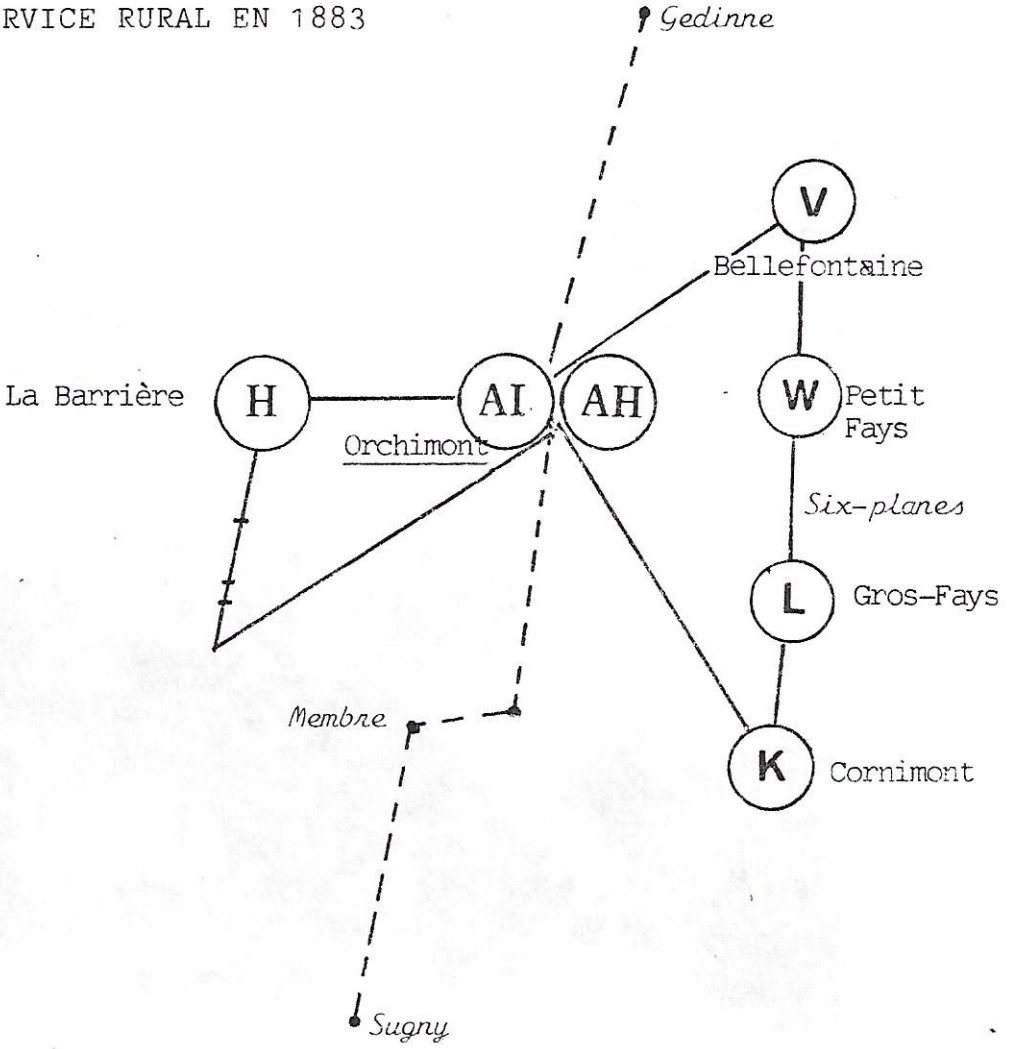

LE SERVICE RURAL EN 1894

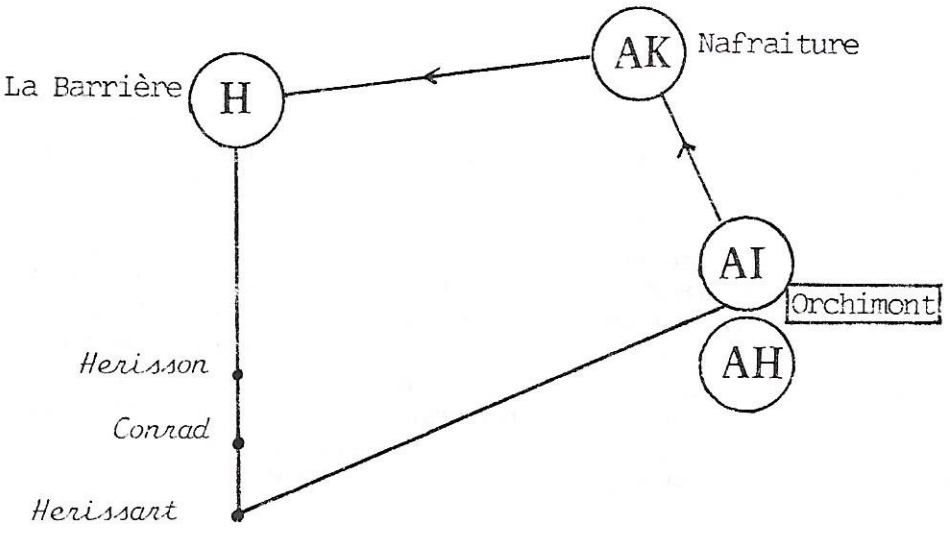

Orchimont va subsister comme petit bureau de poste et disparaître comme beaucoup d'autres. Actuellement, il est desservi, comme au bon vieux temps, par Gedinne.

NOTES COMPLEMENTAIRES : LES CACHETS DE BOITE DE LEVEE

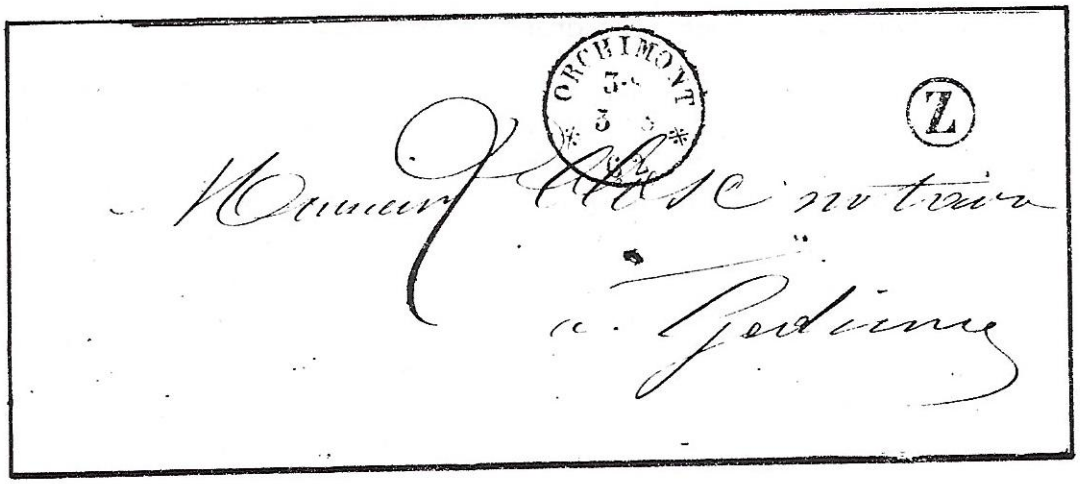

Lettre levée à Alle, expédiée d'Orchimont le 3 mars 1862 pour Gedinne

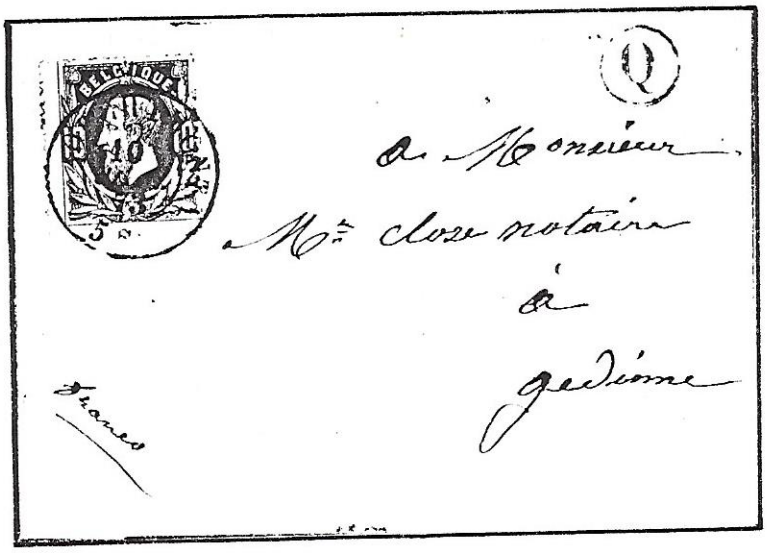

Lettre levée à Mouzaive, expédiée d'Orchimont, le 10 juin 1873, pour Gedinne

On rencontre pour au moins deux communes des cachets de boîte de levée différents, à partir d'une certaine époque. Par exemple :

ALLE : Z alors que c'était E
MOUZAIVE : Q alors que c'était G

Voici les explications possibles :

1. Le cachet était défectueux et il a été remplacé par un autre, l'ordre alphabétique n'ayant plus grande importance.

2. Une deuxième boîte aurait été installée dans cette commune. Cette supposition est plausible pour Alle, une commune importante, mais Mouzaive est une des plus petites communes du Royaume.

3. On se souvient qu'en 1836, certaines communes du canton de Gedinne étaient desservies par Paliseul ou par Bouillon, nous avions notamment :

Pour Paliseul : NAOME E - BAILLAMONT F - OISY G
Pour Bouillon : CORNIMONT K - GROS-FAYS L

Or dans le même canton, on trouve :

Pour Bouillon : ALLE E - CHAIRIERES F - MOUZAIVE G
Pour Gedinne : WILLERZIE K - BOURSEIGNE VIEILLE L

Or en 1842, ces communes dépendent toutes de Gedinne, par conséquent, il existe un problème pour situer la provenance de certaines lettres, puisque deux communes possèdent parfois la même lettre de boîte !
L'Administration s'est-elle rendue compte de ce problème tardivement et pour y remédier a-t-elle voulu changer certains cachets de boîte ?

IL est difficile d'avancer une explication valable car pour Alle, on trouve E et Z simultanément dépendant de Gedinne comme d'Orchimont. Par contre, on ne trouve Q à Mouzaive qu'avec Orchimont (pas certain) ! Nous ajouterons qu'Orchimont desservait, à cette époque, Oisy G et Mouzaive G ! Alors ?